

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020534 – ASA 31/060/02

Action complémentaire sur l'AU 211/02 (ASA 20/012/02 du 12 juillet 2002) et suivante (ASA 31/052/02 du 18 juillet 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES DE « DISPARITION »

**INDE / NÉPAL** Partha Chettri (h), journaliste  
Maheshwar Dahal (h), journaliste  
Aditi Shah (f), journaliste  
Moti Prasad (h), étudiant

Londres, le 19 août 2002

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Partha Chettri, Maheshwar Dahal et Moti Prasad sont actuellement incarcérés dans la prison de Bhadracol, dans la capitale du Népal, Katmandou. Tous trois seraient en bonne santé. Pour l'heure, Amnesty International ne dispose pas d'informations lui permettant de confirmer le lieu de détention d'Aditi Shah.

Ces quatre Népalais avaient été interpellés le 11 juillet à New Delhi, en Inde, par la Section spéciale de la police. Ils ont été renvoyés au Népal le 14 juillet.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Dans la dernière série d'appels que vous adresserez, si possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– félicitez-vous des informations selon lesquelles Partha Chettri, Maheshwar Dahal et Moti Prasad, trois Népalais dont on était sans nouvelles depuis qu'ils avaient été renvoyés dans leur pays d'origine, le 14 juillet, seraient maintenant incarcérés dans la prison de Bhadracol, à Katmandou, et seraient en bonne santé ;

– exhortez les autorités à révéler le lieu où est actuellement détenue Aditi Shah, qui a été renvoyée au Népal en même temps que les trois autres ressortissants népalais ;

– demandez aux autorités de permettre à Aditi Shah de recevoir la visite de ses proches, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé.

### APPELS À :

#### **Premier ministre :**

Rt Hon Sher Bahadur Deuba  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Singha Durbar, Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Prime Minister, Kathmandu, Népal

**Fax :** + 977 1 227 286 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

#### **Chef d'état-major de l'armée népalaise :**

General Pyar Jung Thapa  
Chief of army staff (COAS)  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

**Fax :** + 977 1 242 168

**Formule d'appel :** *Dear Commander-in-Chief,* / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

**Inspecteur général de la police :**

Mr Pradeep Shamsher J B Rana  
Inspector General of Police  
Police Headquarters  
GPO Box 407  
Naxal, Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Inspector General of Police, Kathmandu, Népal

**Fax :** + 977 1 415 593 / 415 594

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General,* / Monsieur l'Inspecteur général,

**COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 20 SEPTEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*